



PAIEMENT DOUBLE DU 1^{er} MAI 2022 C'EST POUR QUAND ?

La CGT du CH Lavour, toujours déterminée, ne lâche rien sur ce sujet comme sur d'autres !

✓ Pour rappel :

Un article a été instauré dans le Code Général de la Fonction Publique qui précise que les agents qui **ont travaillé le 1er mai 2022** ont **droit**, en **plus du salaire** correspondant au travail accompli, à une **indemnité** égale au **montant** de ce salaire, à la charge de l'employeur.

En conséquence, les agents du CH Lavour concernés doivent percevoir cette nouvelle indemnité qui va correspondre à un **doublément de la rémunération** pour ceux qui ont travaillé la journée du 1er mai 2022. **Et pourtant pas le moindre euro versé depuis la publication de cet article, rien au CH Lavour !!!**

Cela fait maintenant plus de 18 mois que la CGT du CH Lavour porte ce dossier et exige le paiement double de cette journée :

- La CGT avait interpellé dès la mi-mai 2022 le DRH sur ce sujet.
- Nous avons dans la foulée abordé ce point au CTE du 21 juin 2022, puis au CSE du 11 avril 2023, au CSE du 27 juin 2023 et à nouveau au CSE du 17 octobre 2023 !

✓ Pour info :

Par lettre en date du 9/01/23 l'ancien Ministre de la Santé avait confirmé ce paiement et demandé qu'il soit bien effectué. Le nouveau Ministre de la Santé semble décider à suivre l'avis de son prédécesseur.

Mais alors qu'attend la Direction pour payer cette prime du 1^{er} mai doublée et se montrer enfin réactive et...attractive ?! Pour les retenues les choses vont beaucoup plus vite...

Maintenant cela commence à bien faire !

Tous les agents qui ont travaillé le 1^{er} mai 2022 doivent être rémunérés comme prévu par les textes. C'est un droit. C'est aussi une exigence de la CGT.

La CGT conseille aux agents qui ont travaillé le 1^{er} mai 2022 :

- 1. D'adresser au Directeur une demande de paiement de cette indemnité spécifique**
- 2. De contacter la CGT à la suite de votre demande afin de la suivre**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr